



Flash INFO 3 Mars 2022

Une prime «pouvoir d'achat» de 500 euros versée en mars, en contrepartie de l'absence d'intéressement en 2022.

L'employeur nous confirme le non-versement de la prime d'intéressement cette année 2022 (relatif à l'exercice 2021) en dépit des bons résultats affichés (près de 57 millions d'euros, montant pourtant supérieur à l'année précédente...). Cet état de fait s'expliquerait au motif que le «Résultat Net Combiné» n'est pas supérieur au «Résultat Financier Comptable». Condition insidieusement insérée par l'employeur lors du dernière accord en vigueur. Nous indiquons à l'employeur toute l'incompréhension et l'amertume que la situation génère ! A quoi bon se démener sur le terrain si à coup sûr aucun intéressement n'est finalement versé et ce, même en cas d'atteinte partielle de certains indicateurs, accompagnée d'un bilan comptable satisfaisant !!?

Alors que nous réclamions un montant de 1000 euros de pour cette prime, au regard du manque à gagner (incluant l'abondement dont nous pouvions disposer en complément du versement de l'intéressement) et de l'insatisfaction exprimée collectivement il y a peu, l'employeur n'a consenti qu'à un élargissement des conditions d'éligibilités pour les salariés :

- liés par un contrat de travail avec l'entreprise à la date du 28 février 2022.
- dont le salaire mensuel brut est inférieur à 3 fois le SMIC brut.

Cette prime fait l'objet d'un protocole d'accord. L'UNSA-MGEN, après consultation de ses mandants, prend la décision de le signer, en responsabilité, pour rendre applicable le dispositif et pour ne pas priver les salariés d'une manne qui au moins à court terme saura améliorer leur situation financière.

Le maintien de revendications fortes et un appel à restaurer la confiance des salariés par des mesures fortes de long terme !

La MGEN semble persister dans son mutisme à l'égard de nos revendications salariales pérennes.

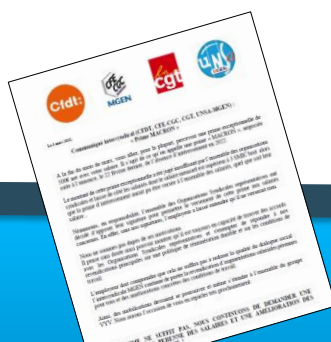
Pour nous, l'annonce du versement de cette prime «Macron» vient surtout répondre à une nouvelle désillusion.

L'effort consenti par notre employeur nous paraît bien mince, alors qu'en début d'année, dans le cadre des NAO, il nous proposait une prime à hauteur de 300 euros...

Le refus de prendre conscience de la réalité économique quotidienne des salariés et la dégradation du pouvoir d'achat pour bon nombre d'entre nous, s'étendent au-delà de notre seule entreprise puisqu'ils touchent notre branche et semblent s'accroître par les stratégies économiques déployées au niveau de VYV.

Aussi, l'ensemble des syndicats, en intersyndicale sur notre UES comme sur le groupe VYV, se réunissent pour un grand mouvement de mobilisation le 24 Mars prochain, reductible sur d'autres dates si nécessaire...

Communiqué intersyndical
UES MGEN en PJ :



Intéressement : La poudre aux yeux...

Lorsque MGEN Technologies s'appelait encore CHOREGIE et n'était pas intégré à l'UES MGEN, les négociations autour de l'intéressement se menaient en « local », c'est-à-dire entre les IRP de CHOREGIE et la Direction.

A cette époque la volonté de la Direction était déjà de réduire l'atteinte des objectifs. La raison invoquée était la suivante : Si l'intéressement est versé à 100% de sa valeur maximale chaque année, celui-ci ferait figure « d'avantage en nature » et pourrait poser problème vis-à-vis de l'URSSAF; la prime d'intéressement n'étant pas considérée comme une rémunération et donc non soumise aux cotisations sociales.

Depuis, CHOREGIE est devenu MGEN Technologies et a intégré l'UES MGEN.

Cette intégration avait été présentée par la Direction comme ne présentant que des avantages.

QUE D'AVANTAGES !!,

Les **NAO sont catastrophiques** en termes d'équité sociale (uniquement des éléments de rémunération individuels), les enveloppes allouées ne suivent plus l'inflation et il est difficile d'argumenter autour des salaires lorsqu'on place sur un même plan des métiers différents avec des niveaux de rémunération qui n'ont rien à voir.

La prime « pouvoir d'achat » (voir plus haut), ne concernera que 50% environ des salariés, si on se base sur la valeur moyenne du salaire à MGEN Technologies. Même si nous louons la volonté de faire profiter de cette prime aux plus démunis, nous notons qu'une partie des salariés en sera exempt, comme les 30 à 40% de salariés qui n'ont malheureusement pas d'augmentations individuelles ou générales.

Quant à l'intéressement, alors que tous les seuils de déclenchement spécifiques à MGEN Technologies sont atteints, la Direction MGEN a assujéti cet intéressement au résultat financier de l'UES. Et comme indiqué plus haut, ce critère n'étant pas atteint, **pas d'intéressement pour MGEN Technologies...** Même pas les 50% liés à l'atteinte des seuils prévus pour MGEN Technologies. On peut donc légitimement s'interroger sur le devenir de la motivation des salariés de MGEN Technologies à réaliser les objectifs fixés.

Les négociations pour le nouvel accord Intéressement sont prévues ce mois-ci

Nous espérons que la Direction MGEN, et l'UNSA fera tout pour peser en ce sens, comprendra que cette politique salariale est loin d'être motivante pour ses salariés et risque de peser lourd dans les évolutions à venir (PSC, PDSI, ...).

PSC :

Le choix du progiciel a été fait.

MGEN Technologies s'est mis en ordre de marche pour réaliser la mise en œuvre dans les délais impartis (1^{er} janvier 2025, restant à confirmer).

Nous espérons que les errements qui ont conduit à une situation critique en termes de risques psycho-sociaux, auront été compris et rectifiés pour ne pas reproduire la situation vécue les années passées par la SAO (et d'autres directions...).

Mais la confrontation entre une méthode de travail transversale (AGILE) et un management historique fonctionnant en mode « pyramidal », est source d'inquiétude.

Convergence SI-HM / MTECH :

Des réflexions sont en cours sur ce sujet au niveau du groupe VYV.

Les premières conséquences sont des travaux de sécurisation réciproque entre les deux Data-Centers.

D'autres sujets seront certainement abordés ultérieurement mais nous n'avons pas plus d'éléments pour l'instant.

Nous organiserons notre assemblée, en présence de nos délégués syndicaux de l'ensemble de l'UES, en région Lyonnaise, les 17, 18 et 19 Mai prochain. Nous compterons sur la présence de chaque délégué syndical ou à défaut d'un autre représentant du centre de travail.

DS local et Représentant(e)
de Proximité :

PDSI, PSC, ...
Impliquez-vous!!

Nous pouvons à tout moment œuvrer à densifier le réseau de militants (DS/RP) et minimiser les carences sur les sites.

L'implication des représentants locaux, pour faire remonter les observations ou alertes est déterminante en complément du travail mené au niveau national (Organisations Syndicales, instances CSE).

Négociations complémentaires à venir :

Mutuelle d'entreprise et socle social : Négociation en cours au niveau du groupe VYV

7 réunions de négociation et 4 groupes de travail paritaires sont engagés auxquels nous participons activement.

intéressement : réouverture des négociations en mars 2022 pour 2023...

GEPP: Négociation sur les Emplois et Parcours Professionnels programmée en avril 2022

Liens utiles

Site du CSE MTECH :

Accès aux PV de CSE (actualité entreprise)
Accès œuvres sociales (actions sociales / Voyages / prestations)

<https://www.ce-mtech.fr/com/login>

Site UNSA-MGEN :

Adhésion, actualités sectorielles...

<https://unsa-mgen.fr/accueil/>



Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h

ALERTE : Dispositif IQVT : dispositifiqvt@mgen.fr

Assistance Sociale : 04 37 56 85 41 / RESSIF



Vos élus :
Jean BARRET (Tours)
Dave CAVE (Nancy)
Thierry PHILIPPE (Paris)

L'UNSA-MGEN vous écoute, vous conseille, vous soutient, vous accompagne, vous défend, vous assiste pour vos congés, vos formations, vos évolutions professionnelles, lors d'entretiens disciplinaires, départs en retraite, dispositifs employeurs : **POUR VOS DROITS DANS L'ENTREPRISE.**

ADHEREZ dès à présent !



Journée du 8 Mars



La Journée internationale de lutte pour les droits des femmes s'inscrit cette année sous le thème de «*L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable*». L'idée est de mettre en valeur la contribution des femmes et des filles du monde entier concernant l'adaptation et la réponse aux changements climatiques et à leur atténuation, en faveur de la construction d'un avenir plus durable pour toutes et tous.

Les femmes sont plus vulnérables aux impacts du changement climatique que les hommes, car elles constituent la majorité des personnes pauvres de la planète et sont davantage dépendantes des ressources naturelles qui sont les plus menacées par le changement climatique.

Face à cette situation, l'UNSA revendique :

- + La revalorisation des salaires des métiers les plus exposés, majoritairement occupés par des femmes
- + La prise en considération de la charge mentale qui pèse encore majoritairement sur elles et impactent l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle
- + La reconnaissance de la parole des femmes dans les prises de décisions liées au changement climatique, en vue d'atteindre un développement durable et une plus grande égalité des sexes.

L'égalité de toutes et tous ça ne concerne pas seulement celles et ceux qui se sentent écarté-es, cette liberté relève de notre responsabilité commune !



Bulletin d'adhésion 2022

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____ / ____ / ____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____ / ____ / 20__

Signature

Paiement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN
7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2022

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	48 €	17 €	1,42 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €	1,58 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €	1,83 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €	2,08 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €	2,50 €
Plus de 2800€	99 €	34 €	2,83 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Philippe GOUBET
pgoubet26@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !